

## Comité social et économique TER Hauts-de-France

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JUILLET 2019

Présents :

#### DIRECTION

M. RABIER, DRH	Président
M. MARTEL, directeur de production et matériel	Assesseur
M. SERHANI, relations sociales	Assesseur
M <sup>me</sup> BULTHE, relations sociales	Assesseur

#### ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	OS	Exc/Présent	SUPPLÉANTS	<u>OS</u>	Exc./Vote
M. KIKOS	CGT	E	M <sup>me</sup> CORBIN	CGT	
M <sup>me</sup> DERAÏN	CGT	E	M. WATTEBLED	CGT	V
M. DECLERCQ	CGT		M. PIETTON	CGT	
M. FOURNIER	CGT		M. WILLAEYS	CGT	V
M <sup>me</sup> BASSEZ	CGT		M <sup>me</sup> DINGEON	CGT	
M. SMAGHUE	CGT	E	M. BERTHEVAS	CGT	
M <sup>me</sup> MAHIEUX	CGT		M. WARTELE	CGT	V
M. ESPINOUSE	CGT		M. GOMET	CGT	
M <sup>me</sup> BOUKREDIA	CGT		M <sup>me</sup> KOURKOUZ	CGT	
M. HOUEL	CGT	E	M. PARJOUET	CGT	
M. LAMBERT	Sud Rail	E	M. MALANSKA	Sud Rail	
M. MAGNIER	Sud Rail	E	M. ANTHONY	Sud Rail	
M <sup>me</sup> MIET	Sud Rail		M <sup>me</sup> RICHON	Sud Rail	V
M. SOUIN	Sud Rail	E	M. HIAUX	Sud Rail	
M. LENFANT	Sud Rail		M <sup>me</sup> PARENTY	Sud Rail	
M. EUDELINÉ	Sud Rail		M. PLATEAUX	Sud Rail	V
M <sup>me</sup> RONGIER-JORE	Sud Rail		M <sup>me</sup> PLESSY	Sud Rail	
M <sup>me</sup> LE SAINT	UNSA Ferroviaire		M <sup>me</sup> COQUERIAUX	UNSA Ferroviaire	V
M. HONVAULT	UNSA Ferroviaire	E	M. GAUDEAU	UNSA Ferroviaire	
M. TROUCHAUD	UNSA Ferroviaire	E	M. MASSE	UNSA Ferroviaire	
M. DEBAST	UNSA Ferroviaire		M <sup>me</sup> DUPRE	UNSA Ferroviaire	
M <sup>me</sup> CORNET WIART	UNSA Ferroviaire	E	M. MIENS	UNSA Ferroviaire	V

M. TOURNAY	UNSA Ferroviaire	E	M. DESMET	UNSA Ferroviaire	
M. DELECOEULLERIE	FO		M <sup>me</sup> ALEXANDRE	FO	
M <sup>me</sup> DEDISSE	FO		M. FERTÉ	FO	
M. TAILLEZ	CFDT		M <sup>me</sup> MARTIN	CFDT	
M <sup>me</sup> MANIER	CFDT		M. FOSSIER	CFDT	

### **REPRÉSENTANTS SYNDICAUX**

M. ROTOLO	CGT	Fédération nationale des travailleurs, cadres et techniciens des chemins de fer
M. GRANDE	SUD-Rail	Fédération des syndicats des travailleurs du rail solidaires, unitaires et démocratiques
M <sup>me</sup> DEBAST	UNSA Ferroviaire	Union nationale des syndicats autonomes fédération des cheminots
M. FERTÉ (E)	FO	FO
M. VEZARD	CFDT	Fédération des cheminots CFDT

Ordre du jour de la réunion du Comité social et économique  
du jeudi 25 juillet 2019

Approbation du PV du CSE des 11, 13, 24, 25 et 27 juin, 3 juillet 2019

Information de monsieur le secrétaire

Information de monsieur de trésorier

Information de monsieur le président

- Incidents de sécurité
- Informations sur la régularité
- Informations commerciales

Informations trimestrielles situation de l'emploi (2<sup>e</sup> trimestre 2019)

Rapport annuel des travailleurs en situation de handicap

Information dans le cadre de la dénonciation d'accords et usages locaux  
ex-ECT de Lille

- Totalité des repos inclus dans les grilles (126) et un "D" transformé en journée de travail ne peut entraîner un RP simple ni de décades de six jours de travail ;
- Pas de décade de 6 ;
- Pas de repos simple ;
- Pas de coupure ni de pause repas dans les JS roulement.

Projet changement de service 2020 axe TGV Nord

Point trimestriel SSCT

Questions/réponses

*La séance est ouverte à 9 h 14.*

M. RABIER, président

Bonjour à tous pour ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer.

Je vous propose d'ouvrir la séance du CSE TER Hauts-de-France. Nous allons commencer par l'appel.

M. ROTOLO, RS CGT

Pour la délégation CGT, David WARTELLE remplace Christophe HOUEL, Pierre WILLAEYS remplace Fabien SMAGHUE, Xavier WATTEBLED remplace M. KIKOS, Delphine BASSEZ est dans le train qui ne devrait pas tarder et Mme DERAÏN est excusée.

M. RABIER, président

Merci.

M. GRANDÉ, RS SUD-Rail

Pour la délégation SUD-Rail, M. MANGIER, M. LAMBERT et M. SOUÏN seront remplacés par Mme RICHON, M. PLATEAUX et normalement Sophie PLESSY qui a eu un malaise hier donc qui sera absente aujourd'hui. M. PLATEAUX et M. EUDELIN sont en retard avec les trains.

M<sup>me</sup> DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

Pour la délégation UNSA Ferroviaire, excusés, M. HONVAULT Philippe, Mme WIART Sandrine, remplacés, M. TROUCHAUD Michel par Mme COQUERIAUX Agnès et M. TOURNAY Jean-Jacques par M. MIENS Stéphane.

M. RABIER, président

Merci.

M. DELECOEULLERIE, FO

Pour la délégation FO, excusé, Loïc FERTE, et pas remplacé.

M. RABIER, président

Merci.

M. VÉZARD, RS CFDT

La délégation CFDT est complète.

M. RABIER, président

Merci. Avant que nous abordions les points de l'ordre du jour, j'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer. Cela concerne Mme Nathalie BEN AMARA, une vendeuse de l'ERC Picardie qui est décédée vendredi 19 juillet à la suite d'une longue maladie. Je vous propose de respecter une minute de silence.

*Le CSE TER Hauts-de-France respecte une minute de silence en hommage à Mme BEN AMARA.*

M. RABIER, président

Je vous remercie. Cette dame avait 46 ans, elle était séparée, elle a deux enfants, deux adolescents de 15 et 18 ans. Bien évidemment, les services sociaux et l'entreprise accompagneront cette situation et cette famille. En ce qui concerne l'ordre du jour, avant de vous laisser la parole pour les éventuelles déclarations, je vous avise que le point 7 concernant les dénonciations d'accords et usages locaux de l'ex ECT de Lille, point qui avait fait l'objet d'une réserve lors de l'établissement de l'ordre du jour avec monsieur le secrétaire, est reporté à fin août. En effet, l'ERC Nord-Pas-de-Calais ayant souhaité quelques semaines supplémentaires pour travailler ce sujet et élaborer le dossier concernant ce point. Avez-vous des déclarations préalables ?

M. WATTEBLED, secrétaire

Ce n'est pas une déclaration, monsieur RABIER, mais, sans surprise, nous allons vous demander le report de l'ensemble des points mis à l'ordre du jour de cette séance plénière pour la simple et bonne raison que tout le monde n'a pas reçu les documents dans le temps imparti pour, justement, traiter les sujets et les travailler comme il se doit. Par principe et au nom de l'unité syndicale, nous vous demandons le report de l'ensemble des points. Je laisserai les organisations syndicales s'exprimer une par une après vos explications et votre acceptation.

M. RABIER, président

À la suite de votre appel hier, nous avons effectivement creusé, au sein de l'équipe relations sociales, pour comprendre pourquoi les élus suppléants n'ont pas eu accès à l'information habituelle que nous mettons dans la base IRP. Il existe une explication technique que nous sommes capables de vous donner aujourd'hui. A priori, les titulaires ont bien reçu l'information. Moi-même, en tant que président de l'instance, je peux aller chercher les informations. En revanche, a priori, les suppléants ne l'ont pas eue, comme nous l'avait signalé M. WATTEBLED. Il s'avère que cette affaire concernait des réunions que nous avons programmées depuis le début de l'année. Nous sommes là dans une réunion régulière du mois de juillet. Il y en a eu une au mois de juin, il y en aura une au mois d'août.

Effectivement, la configuration initiale de l'adressage des documents ne concernait que les titulaires. Configuration que nous avons fait rectifier, puisqu'il s'agit d'une application nationale, dès le printemps, dès le début de fonctionnement de cette nouvelle instance. Ce bug est donc apparu pour les réunions initialement programmées mais non rectifiées dans le périmètre complet des élus. Nous avons, bien évidemment, rectifié le sujet. Nous avons même renvoyé par *mail* les documents. D'un point de vue strictement de fonctionnement de l'instance, notre philosophie pour travailler les dossiers ne change pas. L'idée, pour nous, est de donner plusieurs jours en amont d'une réunion, que ce soit une CSSCT ou une plénière du CSE, les documents permettant aux élus titulaires et suppléants d'appréhender, de lire et de travailler les dossiers. Vous noterez, pour ceux qui vont régulièrement dans la base IRP, que nous n'attendons pas pile-poil trois jours, six jours ou sept jours avant pour mettre les documents. Vous avez des documents concernant la production, le commercial, nous mettons les éléments le plus en amont possible. Vous pouvez parfois en avoir quelques jours après l'établissement de l'ordre du jour. Par ailleurs, dans notre mode de fonctionnement, nous faisons

également les ordres du jour en tout début de mois généralement, ou en toute fin de mois, afin qu'il y ait un laps de temps nécessaire à tout le monde pour recevoir progressivement l'ensemble des documents. On se donne comme conduite de donner, nous l'espérons, au moins une semaine avant, les documents par rapport à une réunion. Nous faisons pareil pour les CSSCT. Le Code du travail n'est pas très précis en la matière. Nous, nous considérons, je pense que vous en conviendrez et c'est ce que nous étions dits quand nous avons travaillé ce règlement intérieur, qu'avoir les documents en amont permet à chacun d'appréhender les sujets, de poser les bonnes questions et de travailler dans l'instance. En l'occurrence, nous n'avons pas changé de principe et nous avons rectifié le tir. Hier, Mme BULTHE a écrit en expliquant ce qu'il s'était passé. Le sujet n'est pas de dire qu'il ne s'est rien passé. Effectivement, une partie des élus n'ont pas pu avoir accès à temps, au sens comme nous le faisons d'habitude, aux documents.

Compte tenu de la nature des dossiers d'aujourd'hui qui sont des dossiers, je dirais réguliers, habituels et non des dossiers lourds de réorganisation qui méritent des débats assez profonds, je ne pense pas que cela mérite un report. Je rappelle que j'ai déjà accordé un report pour le CSE du mois d'août sur le sujet du modèle de gouvernance de l'entreprise qui m'a été demandé début juillet. En effet, l'instance a été tenue mais sans élus le 27 juin. J'ai donc accordé ce report. Le CSE du mois d'août est déjà en grande partie consacré à ces échanges-là qui sont, de mon point de vue, nécessaires.

Compte tenu de la nature des dossiers, du report du point 7 qui faisait débat, je pense qu'il n'est pas utile de reporter les autres points. Je demande aux organisations syndicales et aux élus de bien réfléchir sur cette posture de quitter la séance parce qu'une partie des élus n'aurait pas eu à temps les documents. Je pense que les débats peuvent avoir lieu de manière sereine. Je vous demande plutôt que nous les traitions sereinement et que nous nous posions entre nous les questions. Des porteurs de projets seront là et permettront d'y répondre comme, bien évidemment, à l'accoutumée. Voilà ma version des choses mais je suis évidemment prêt à écouter les organisations syndicales et les élus.

#### M. ROTOLO, RS CGT

Nous ne remettons pas en cause le bug qui a pu arriver. Cela peut tout à fait arriver. Sans surprise, la délégation maintient sa position sur une demande de report. De plus, vous dites que l'ensemble des titulaires a eu les documents mais je vous informe, monsieur le président, que des tablettes sont bloquées. A priori, il existe un bug sur les tablettes de certains titulaires qui n'ont donc plus accès aux documents. Je vous le dis, je vous le précise. J'ai entendu, ce matin, que d'autres personnes avaient des problèmes avec leur tablette. Cela prouve aussi les limites du système informatique et de la dématérialisation voulue par l'entreprise. Comme au guichet un peu, c'est la même chose qui arrive, à part qu'il n'y a pas de queue. Nous maintenons notre demande de report. C'est normal puisque nous ne voulons pas non plus créer de précédents.

J'entends bien lorsque vous dites, sans vous retrancher derrière, que ce n'est pas précisé dans le Code du travail. Je vous rappelle quand même qu'il y avait un règlement intérieur qui précisait que c'était à peu près une dizaine de jours avant. Je connais votre position, nous en avons parlé ce matin, vous faites une relecture si

vous voulez mais il y a quand même eu un règlement intérieur qui a été négocié et signé par l'ensemble des parties. Ce serait bien qu'on s'y attache. Respecter le règlement intérieur sera, pour nous, déjà une grande avancée. Par ailleurs, j'aimerais vous rappeler que la CGT n'est pas dans une situation de blocage. Nous ne sommes pas là pour dire qu'il faut à tout prix bloquer les CSE. Nous n'en sommes pas du tout là. Nous vous avons interpellé plusieurs fois pour revenir à un fonctionnement normal du CSE, pour un retour au dialogue social. Pour l'instant, nous n'avons rien vu. Les dossiers continuent à s'empiler, les restructurations continuent et c'est vraiment ça le point de blocage, c'est le dialogue social. Les documents, c'est une partie mais, le gros problème aujourd'hui, c'est le dialogue social dans l'entreprise, je vous le rappelle. Nous, nous vous refaisons un appel à revenir à un fonctionnement normal du CSE. Je pense que l'ensemble des organisations syndicales qui sont autour de cette table sont prêtes à se rasseoir au CSE, à participer au fonctionnement du CSE. Pour cela, il faut que nous entamions vraiment un dialogue social. Là, nous en sommes encore loin. Voilà pour la CGT.

#### M. GRANDÉ, RS SUD-Rail

En ce qui concerne le sujet du point 7, cela a été demandé à plusieurs reprises. Il a fallu une DCI à l'ERC, dont les modalités de convocation ont été, encore une fois, assez étranges, pour arriver au report. Entre temps, il me semble que le 4 juillet, M. PEPY a convoqué en urgence le Comité directeur pour lui demander de lever le pied sur les restructurations. On n'a pas envie de faire du Orange à la SNCF mais on est bien parti pour. Heureusement, maintenant, arrivé à la porte de sortie, M. PEPY s'en aperçoit.

Aujourd'hui, le retrait du point 7 de la part de la direction annoncé en début de séance c'est aussi un petit manque de respect vis-à-vis des élus. En effet, cela a été demandé par le secrétaire lors de l'ordre du jour, cela a été demandé par les organisations syndicales, cela a été demandé lors de la DCI et, finalement, on arrive aujourd'hui à l'ouverture de séance avec le report du point 7. C'est un peu tardif mais nous en prenons note quand même sur l'évolution de la présentation de ces points-là. Heureusement, puisque vous avez dit que le point 7 est juste reporté parce que l'ERC n'est pas prêt à présenter son document. Sinon, nous l'aurions abordé quand même. C'est donc un peu dommageable. Sur l'ensemble des sujets, vous dites qu'il n'y a pas de dossiers lourds à l'ordre du jour donc que c'est moins embêtant. Il n'y a pas de dossiers de restructuration lourds donc on peut avoir les documents au dernier moment...

L'ensemble des points qui sont abordés à l'ordre du jour sont, pour nous, des sujets importants. L'emploi et les travailleurs sont des sujets importants à aborder. Les documents sont quand même assez conséquents à étudier pour ne pas être étudiés sur table. Effectivement, ils ont été mis à disposition sur la BDES mais le dernier a été mis à disposition le 23. Autrement dit, il y a seulement quelques jours. Nous ne sommes pas des professionnels, nous ne regardons pas nécessairement la tablette du matin au soir pour voir si oui ou non les documents sont présentés. Il y a quand même quelque chose qui nous choque, du temps des CER, nous avions les documents papier qui nous étaient fournis en temps et en heure et l'ensemble des documents était fourni. Il manquait éventuellement de temps en temps un dossier mais on nous en avisait. Là, il n'existe plus aucune communication. Il est hors de question de tirer sur le lampiste. C'est une volonté de la direction de tout

dématérialiser, donc c'est à la direction d'assumer et non à la personne censée cliquer sur les bonnes cases et envoyer le bon *mail* au bon moment. Les documents, la preuve en est, c'est qu'il y avait des sujets à l'ordre du jour et l'ERC n'est même pas fichu de fournir son document en temps et en heure pour un point qui est prévu à l'ordre du jour depuis presque un mois.

C'est donc assez dommageable. Je voulais aussi quand même revenir sur l'article du règlement intérieur qui a été cité. Cela fait partie de la liste des articles du règlement intérieur que l'on relit, que l'on réinterprète. On y voit éventuellement une possibilité d'argumentation pour un dysfonctionnement, soit un dysfonctionnement de commande dans les établissements, soit un dysfonctionnement dans l'envoi des documents. Pour nous, l'instance doit fonctionner. Nous devons avoir les documents en temps et en heure et il faut pouvoir aborder l'ensemble des sujets sainement et surtout pouvoir être écouté et entendu. Ici, nous sommes quand même censés représenter les cheminots et vous êtes censés nous écouter également.

M. RABIER, président

Merci.

M. DEBAST, UNSA Ferroviaire

Pour l'UNSA, beaucoup de choses ont été dites et je ne peux qu'en être d'accord. J'aimerais savoir comment les envois papier s'effectuent parce que les collègues qui ont demandé un envoi papier l'on eut ce matin au courrier. Je ne tire pas sur l'ambulance, je n'en veux à personne. C'est vrai que vous avez voulu tout dématérialiser mais, maintenant, il faut que ça fonctionne. Les documents papier sont arrivés ce matin. Simplement pour dire, j'envoie mon attachement à Boulogne et il faut entre 12 et 20 jours pour que mon attachement avec mes moyens temps arrive à Boulogne. Je l'envoie de Lille, ce n'est pas...

À l'UNSA, nous ne souhaitons qu'une chose : siéger. Nous voulons siéger, nous voulons bien sûr porter les dossiers, nous voulons vous écouter, nous sommes là pour apporter des réponses aux cheminots mais il faut que l'instance fonctionne correctement. Il n'existe plus de DP et de CH. Nous sommes le dernier rempart entre les réorganisations et nos collègues sur le terrain qui se plaignent d'avoir très peu de renseignements. Nous en sommes conscients. Je réitère la demande de mon camarade de la CGT. Nous voulons le report des points parce que nous n'avons pas pu les travailler correctement. Je remercie pour le *mail* qui a été envoyé hier à 16 heures mais moi à 16 heures j'avais déjà fait une partie de ma journée et je n'allais pas me remettre à étudier les dossiers. Merci.

M. RABIER, président

D'autres interventions ?

M. DELECOEULLERIE, FO

Pour FO, c'est la même chose que pour les collègues de l'intersyndical. En ce qui concerne les envois papier, la dernière fois nous les avons reçus le lendemain de la réunion. Si nous nous mettons à travailler le lendemain des réunions... Voilà, c'est tout.



## M. TAILLEZ, CFDT

Je ne vais pas appuyer sur ce qui a été dit. Je voudrais vous donner un simple exemple qui a été souligné sur l'information trimestrielle de l'emploi. Nous avons reçu les documents mardi avec des dossiers qui contiennent beaucoup de tableaux et beaucoup d'analyses à faire. C'est effectivement un peu light pour travailler et être prêt en plénière. En ce qui concerne le point 7, vous nous annoncez le report mais cela souligne quand même, pour moi, l'impréparation de l'ERC. Cela prouve encore que nous sommes dans des dénonciations dogmatiques et cela prouve que, suite à la DCI, des remontées ont été faites par les agents ou par les délégués. En fait, on s'aperçoit que c'est plus compliqué que ça et, finalement, on a un ERC qui n'est pas prêt pour le jour de la plénière. Ce sont des choses que nous vous remontons depuis le début de l'année. Pour moi, ce n'est pas concevable. Cela signifie qu'on dénonce un accord alors qu'on n'a pas regardé les conséquences, alors qu'on n'a pas travaillé le fond de la dénonciation. Ce n'est pas entendable, surtout sur une plénière. Merci.

## M. RABIER, président

Je vais faire une réponse en deux volets. Sur le volet méthode et forme, je redis l'esprit dans lequel nous travaillons. Nous envoyons des documents à tout le monde via la forme dématérialisée. Il s'agit effectivement de la politique d'entreprise et elle ne va pas évoluer. C'est pour cela qu'il y a eu des dotations... On se donne comme taquet la semaine précédant la réunion. Autrement dit, pour une réunion le jeudi, nous nous donnons pour taquet de vous donner, au pire, les documents le vendredi d'avant. Je ne vous demande pas de bosser le week-end mais certains travaillent parfois le week-end. Vous avez ainsi quelques jours devant vous pour effectivement étudier vos documents. La notion de dix jours qui a été évoquée est une notion pour l'établissement de l'ordre du jour entre un secrétaire et une date de réunion.

Nous nous sommes dit, sauf réunion d'urgence extraordinaire qui peut être demandée – ce n'est pas interdit lorsque les deux partis sont d'accord –, que nous devons faire un ordre du jour au moins dix jours avant un CSE programmé. Nous tenons ce délai puisque nous sommes restés sur les ordres du jour qui sont faits en début de mois en général ou en toute fin de mois, comme nous le ferons la semaine prochaine. Il n'y a pas de débat sur les dix jours. Je crois que le Code du travail prévoit qu'on puisse le faire au pire jusqu'à trois jours. Nous, dans notre règlement intérieur, nous nous donnons un délai supplémentaire. Dans les faits, rien n'a changé là-dessus depuis les CE, nous faisons ça plutôt en tout début de mois. Le sujet n'est donc pas sur l'établissement de l'ordre du jour. Il est bien sûr : « je reçois les documents me permettant de travailler et de pouvoir venir siéger en ayant bossé les sujets ». Nous restons dans l'idée qu'il faut les donner en amont. Nous ne voulons pas vous les donner sur table.

Pour moi, cela n'a pas de sens. Je le redis et cela sera enregistré dans le PV. En amont, c'est au pire le vendredi de la semaine d'avant quand c'est un jeudi. En effet, la réunion se tient souvent un jeudi. Nous faisons pareil en CSSCT. Il y a eu cette difficulté technique qui a été évoquée. De temps en temps, il existe un problème de connexion. Effectivement, je ne peux pas nier qu'il y a de temps en temps un problème de connexion. Cela ne veut pas dire, monsieur DECLERCQ, qu'une semaine avant, à l'exception du document qui n'a été mis que le 23, vous n'avez

pas eu accès au document. Je ne vais pas contester, nous avons des fois des bugs, l'informatique ce n'est pas le papier. En ce qui concerne le papier, il y a environ un élu sur cinq qui utilise cette formule et qui a indiqué au département relations sociales aimer avoir les documents en papier. Nous imprimons uniquement pour ceux qui l'ont demandé. Effectivement, les plis de service, c'est les plis de service. Je ne peux pas vous dire que c'est jour A, jour B. Même la poste ne peut pas vous garantir cela. Nous avons des délais. FO vient de signaler qu'ils arrivent parfois même après. Il s'agit du risque du pli de service. Comprenez qu'on ne peut pas, en pli de service, aller plus vite que ce que l'on vous met dans la base informatique. Nous avons également décidé, il y a quelque temps, en accord avec Alexandre KIKOS et M. PAYEN de donner aussi, pour les représentants syndicaux, le *mail* récapitulatif quelques jours avant. Il s'agit, de mémoire, du *mail* qu'on vous avait envoyé hier pour être au clair sur le sujet. Nous ne sommes pas du tout dans une stratégie d'essayer de noyer le poisson et de ne pas vous donner les documents. Sincèrement, nous ne sommes pas là-dedans. Je pense que nous pouvons au moins nous accorder là-dessus, sur la méthode et sur la forme. Après, il y a les dossiers de fond. Je reviens sur la remarque sur l'ERC.

Effectivement, il y a eu une DCI et un ordre du jour qui précisait qu'il y avait un usage à dénoncer. Usage qui existe depuis 2000 ou 2001 donc presque 19 ans. Dans le SA 2020 qui se prépare, tous ceux qui ont regardé un peu, notamment ceux dans les G2T2R, où les dirigeants, où les représentants du personnel que vous êtes, ont regardé comment étaient fabriqués les roulements trains demain, notamment pour les futurs services annuels, ont remarqué que pour un petit nombre de journées de service, j'insiste sur les plus de 1 000 ou 1 200 JS Trains concernées, un petit nombre est, pour moi, en dessous de 30, j'ai en tête 27 mais je ne suis pas certain du nombre, il y avait effectivement, en conception, la mise en place de coupures.

Aujourd'hui, ce n'est pas l'habitude prise depuis quasiment 19 ans sur l'ERC Nord-Pas-de-Calais. Deuxièmement, il y avait également un sujet, cette fois-ci dans les grilles, de GPT de 6 potentielles. Ce sujet-là étant mis sur la table depuis maintenant plusieurs mois, depuis le mois de mai. Ce n'est donc pas un sujet complètement nouveau. J'ai indiqué début juillet, à l'établissement de l'ordre du jour, que d'un point de vue règlementaire, juridique, il était nécessaire de dénoncer, comme nous l'avons toujours fait via l'instance, ce sujet-là. Non pas pour dire, les 1100 JS, on va mettre exprès des coupures pour ennuyer les gens mais pour dire qu'on s'autorisera, en conception, comme les premiers projets sortis, à imaginer quelques coupures. Ensuite, c'est le jeu du travail des G2T2R, mais c'est exactement ce qu'il se passe côté Traction, à robustesse égale, retravailler les sujets pour satisfaire les attentes des uns et des autres. Donc rien de nouveau sous le soleil là-dessus mais un passage obligatoire de dénonciation qui était prévu. Compte tenu de la DCI, des remontées... l'ERC m'a dit « je préférerais qu'on reporte ce point-là et l'établissement du dossier qui était fait ». Il y a une DCI et il a préféré la retravailler pour objectiver un peu les choses. Il n'a d'ailleurs pas le retour du compte rendu de la DCI. Il attendait aussi ce retour-là. Nous aurions pu revenir à la suite du retour et dire « de toute façon on reporte le point ».

Je l'avais prévu, on attendait ce retour-là pour finaliser le dossier. Je n'en suis pas là. Vous comprenez bien que la question, ce n'est pas de reporter ou de ne pas

reporter mais de traiter correctement les sujets et les dossiers et que nous ayons des débats sains. Ce point 7 est reporté mais le but du jeu n'était pas de le cacher jusqu'au dernier moment pour l'indiquer ce matin. Le but du jeu était plutôt de travailler sérieusement le dossier avec un aspect juridique incontournable, nous devons, au moins deux ou trois mois avant, envoyer une lettre. C'est la raison pour laquelle nous avons un petit peu de temps pour le traiter. Je vous laisse la parole juste après. Sur les autres dossiers de fond, bien sûr qu'ils sont importants. Les dossiers d'aujourd'hui sont très importants, je dis simplement qu'il ne s'agit pas de dossiers de réorganisations structurelles comme nous en avons eu beaucoup et comme nous en aurons dans les mois à venir, je ne vais pas vous raconter d'histoires. Ce sont des dossiers plutôt habituels, points emplois, points SSCT, que nous devons traiter. Il y avait la partie axe TGV Nord pour laquelle j'ai une demande d'un élu CGT qui souhaitait que ce point-là soit mis à l'ordre du jour. Je n'ai jamais été dans le refus des reports, des rajouts de points... Le secrétaire en titre ou même adjoint le savent très bien. Je dis simplement que nous ne devons pas nous abriter derrière cette histoire de « les titulaires l'ont eu pas les autres... » ou « le courrier n'arrive pas » pour que l'instance fonctionne mal. Le sujet de fond, vous l'avez évoqué. Il faut que le dialogue social de l'instance reprenne, nous sommes tous d'accord d'après les déclarations que vous m'avez faites. La posture de quitter la séance n'est pas un bon signal pour que cela reprenne. C'est tout ce que je peux vous dire, je vous redonne la parole.

#### M. ROTOLO, RS CGT

Nous ne remettons pas en cause l'envoi des documents. Je note 15 juillet, donc dix jours avant. Les délais sont respectés. Autrement dit, le 15 juillet vous avez pu envoyer l'ensemble des éléments aux élus en version papier. C'est-à-dire que le 15 juillet vous avez l'ensemble des éléments. Ce qui est difficile à comprendre c'est pourquoi nous n'avons pas eu les éléments dématérialisés le 15 juillet en même temps. Si c'est possible en version papier, je suppose que c'est possible en version électronique.

#### M<sup>me</sup> BULTHE, relations sociales

J'enregistre d'abord les documents dans IRP puis, le même jour, je vais à la repro et c'est envoyé le même jour. C'est systématique. Il y a un dossier qui a été enregistré pour lequel il y a eu un vrai bug parce qu'on ne le retrouvait plus après. Nous l'avons remis deux fois et il a disparu deux fois. Il s'agissait du dossier emploi. Nous l'avons remis mardi. C'est systématique et je vérifie tous les jours ces dossiers. Je les ouvre pour voir si c'est la bonne forme et si c'est mis en forme. Je vous assure que c'était fait le 15. Il y a eu ce dysfonctionnement informatique que je ne maîtrise pas. En ce qui concerne les envois papier, j'ai un *mail* qui prouve que la repro les avait terminés le 15 et les a envoyés le 15. Nous fonctionnons par *mail* parce que j'ai besoin de m'assurer que c'est le cas. Quand je suis descendue, il n'y avait plus les documents. Je n'ai pas de retour pour savoir si vous les recevez bien ou pas. Je ne savais pas que la dernière fois vous les aviez reçus après la réunion.

#### M. DECLERCQ, CGT

Une petite précision quand même, monsieur MARTEL. Quand vous glissez à l'oreille du président que le compte rendu de DCI n'a pas été signé, renseignez-vous. Il n'était pas en bonne et due forme. Depuis quand on ne met plus la position des

organisations syndicales dans le RCC de DCI ? Si vous voulez, vous me donnez vos adresses et je vous l'enverrai. On ne pouvait pas, sur le compte rendu de DCI, mettre la position des organisations syndicales. Nous avons donc attendu que les dirigeants de l'ERC nous renvoient un RCC en bonne et due forme afin que les organisations syndicales puissent mettre leur position unitaire sur les sujets qui étaient contenus dans la DCI. Il va falloir arrêter cela. Nous l'avons dit et nous l'avons redit lors de la DCI, nous avons l'impression que depuis le 1<sup>er</sup> janvier un reset a été fait à la direction. On se sait plus comment on doit fonctionner. Dans la convocation, par rapport à ce fameux groupe de travail sur la dénonciation de l'accord 35 heures, qui a été convoqué ? Des élus ! Je vais prendre le cas de la CGT, le mail a été envoyé à deux élus qui étaient en congés. Nous n'avons donc pas eu la convocation. Elle n'a pas été envoyée aux organisations syndicales. Lors de la DCI, il a fallu rappeler à la direction le fonctionnement d'une DCI, qui déposait les DCI... À un moment donné, c'est ce qu'on vous dit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier vous avez fait un reset. Il va falloir que vous relisiez le RH 826. À un moment donné, on peut se poser des questions.

Monsieur RABIER, vous dites « on aimerait bien que le dialogue social se fasse, revienne dans les instances » mais il faut que ça soit des deux côtés. On veut bien y mettre du nôtre. Il y a des trucs sur lesquels nous n'allons pas être d'accord. Nous le savons, nous n'allons pas être d'accord sur la stratégie de l'entreprise mais, à un moment donné, il faut mettre un peu de bonne volonté des deux côtés. Nous vous l'avons dit, nous sommes prêts à faire des pas. Nous étions prêts à faire un pas aujourd'hui. Mettez-vous à notre place, il y a deux jours, les élus essayent de regarder, - car on se dit « bah tiens on a rien reçu » - prennent leur tablette et ne peuvent plus se connecter sur leur tablette. Les élus ne reçoivent pas le *mail* non plus. Il a fallu faire des alertes à droite à gauche pour recevoir les documents. Comment voulez-vous que nous, derrière, nous ne prenions pas ça pour une provocation ? Mettez-vous à notre place. Comment voulez-vous qu'on travaille les documents correctement ?

Nous avons prévu de nous voir mardi après-midi. Comme vous l'avez dit, les documents sont envoyés le vendredi et nous nous étions basés là-dessus depuis le début de la mise en place des CSE pour essayer de préparer au mieux la réunion. On se réunit en général deux ou trois jours avant pour travailler sur les documents. Comme nous n'avons pas pu le faire, il est logique que toutes les organisations syndicales fassent le même constat et vous demandent le report. Sinon, que va-t-il se passer ?

Nous allons arriver aujourd'hui en réunion, nous allons prendre les documents un par un et vous demander une interruption de séance pour pouvoir prendre en compte les documents avant d'avoir une discussion constructive. On se le disait la fois dernière, nous ne voulons pas que le CSE soit une chambre d'enregistrement. Nous ne voulons pas qu'il y ait un monologue de la direction et que nous, derrière, nous subissions comme les cheminots. Nous ne voulons pas subir ce que vous nous présentez. Ce n'est pas comme ça que nous le voyons. D'après ce que vous dites, ce n'est pas comme ça que vous le voyez non plus mais nous devons faire en sorte que ça fonctionne. Ne nous reprochez pas d'utiliser le règlement intérieur et ses articles quand ça ne va pas. C'est normal, c'est notre rôle de vous alerter. Vous le faites pour nous quand nous sommes en dehors des clous. Vous devez accepter

qu'on vous le dise aussi et vous devez prendre des dispositions pour qu'on puisse le faire de manière sereine et correcte.

#### M. GRANDÉ, RS SUD-Rail

J'allais intervenir un peu dans le sens de Jérôme concernant la DCI et le RCC qui n'a toujours pas été fourni. Hormis le dysfonctionnement qui a été fait par la direction, il y a des organisations syndicales qui doivent répondre communément à un relevé de conclusion et cela prend un certain temps. Quand on voit les difficultés au sein du CSE TER à faire valider, par des directeurs d'établissements ou des DUO, l'application d'un règlement intérieur, ne venez pas nous accuser de prendre une semaine pour répondre à un RCC. En plus, nous avons légitimement le droit de les prendre. En parlant de « légitime », vous avez cité le Code du travail et également l'application du RH 077. Je tiens quand même à vous rappeler que ce sont les moins-disants sociaux, ça ne nous empêche pas de faire mieux. On espérait, au sein de l'instance, pouvoir au moins débattre et discuter dans les délais raisonnables.

Trois ou quatre jours pour obtenir les documents et les étudier ce n'est pas suffisant pour nous. Il vous a été demandé, en ouverture de séance par Monsieur le secrétaire adjoint, un report des points. On ne vous dit pas « on va quitter, on vous laisse avec vos points, on n'est pas d'accord ». Nous demandons à aborder ces sujets-là mais avec le temps nécessaire pour étudier les documents. Nous demandons donc un report des points. Report des points dans une instance spécifique ou dans l'instance de fin août. Nous tenons à aborder ces points-là correctement, autour de la table, pour que chaque organisation syndicale puisse s'exprimer par rapport aux sujets à aborder. Ce n'est pas une volonté de bloquer le CSE aujourd'hui mais une volonté de pouvoir aborder ces sujets-là correctement.

#### M. TAILLEZ, CFDT

Je voulais simplement revenir sur le point 7. Je suis quand même chiffonné parce que tout ce que vous nous avez dit sur le point 7, le motif du report... ce sont les échanges que nous avons eus lors de l'ordre du jour avec M. KIKOS. Ce sont des choses qu'on vous avait dites à l'ordre du jour. Vous nous avez dit à l'ordre du jour « oui, mais je suis pris par le délai, par le timing, donc il faut que je le passe forcément fin juillet... ». Finalement, nous avons un report. C'est encore de la tension et de l'incompréhension sur un dossier compliqué. Je le déplore. Si d'entrée de jeu, à l'ordre du jour, vous nous aviez dit « effectivement, je peux peut-être faire un report, l'ERC n'est pas prêt, on va se donner plus de temps pour discuter » nous n'en serions pas à avoir posé une DCI ou un truc comme ça. On repart du coup sur ce qu'on vous dit depuis tout à l'heure sur le dialogue social.

#### M. RABIER, président

Sur ce point précis, je vous ai dit début juillet que l'ERC Nord-Pas-de-Calais souhaitait passer ce point à la fin du mois de juillet donc aujourd'hui et que nous avions soit fin juillet soit fin août. On était ensuite pris dans le délai de lettre recommandée... Il s'agit du processus juridique avant la mise en œuvre envisagée au changement de service de décembre. Nous n'avons pas une marge de manœuvre de calendrier très importante. Quand nous avons élaboré l'ordre du jour début juillet, ce que souhaitait l'ERC qui avait déjà travaillé son dossier souhaitait

effectivement le passer fin juillet. Vous avez émis une réserve, j'en ai quand même tenu compte. Nous avons des débats au sein du Comité de direction. Nous avons noté que ce sujet faisait débat et que, visiblement, l'accompagnement avec les organisations syndicales au sein de l'ERC est perçu comme insuffisant voire n'a même pas eu lieu. Sur ce point, ce dossier est imprécis. Pascal GRÉBAUT a reçu une DCI. Il a même envisagé au départ d'animer une réunion qui n'a pas pu avoir lieu. Ensuite il y a eu une DCI. Je passe sur les délais, je suis d'accord. Je ne suis pas sur la forme du document, ce n'est pas ça qui est important. Pascal GRÉBAUT, fort de la DCI et des échanges que nous avons pu avoir à la suite de l'ordre du jour, m'a dit « je préfère qu'on retravaille notre dossier et qu'on le passe fin août ». Nous étions encore dans l'espace-temps possible. Il n'y a rien d'autre à dire sur ce sujet.

M. TAILLEZ, CFTD

Si, pour moi, cela veut bien dire qu'ils n'étaient pas prêts. Quand vous nous dites qu'ils avaient travaillé sur le sujet début juillet et qu'ils étaient prêts à tout passer, finalement, cela signifie que les organisations syndicales et peut-être des agents ont remonté des incohérences mais ils n'étaient pas prêts. Je vous l'ai dit, vous avez travaillé à l'envers là-dessus. Ils n'ont même pas fait un état des lieux de cet accord. Comment voulez-vous commencer à dénoncer un accord si vous ne faites pas l'état des lieux de l'utilisation de cet accord. C'est la base et ça n'a pas été fait par l'établissement. Ce ne sont que des choses comme ça qui ont été remontées dans la DCI.

M. RABIER, président

Vous dites « le dossier était insuffisant, incomplet, mal préparé », c'est votre version et je l'entends. Vous dites, « il n'y a pas de dialogue social », je vous prouve l'inverse puisque finalement vous avez été entendus. En effet, ils retravaillent le dossier. Les organisations syndicales ont fait remonter des choses...

M. TAILLEZ, CFTD

Sous la contrainte, monsieur RABIER.

M. RABIER, président

Sous la contrainte peut-être. On n'est pas passé en force sur ce point-là. Je ne dis pas, ce matin, « circulez, il n'y a rien à voir, on le passe quand même ». On ne peut pas me dire qu'il n'y a jamais de dialogue social et quand on essaye de mettre un peu d'huile me dire que ça ne va pas, que le dossier était nul.

M. TAILLEZ, CFTD

On ne vous dit pas ça. On vous dit que pour avoir du dialogue social, nous sommes obligés de sortir les dents. C'est ça qu'on vous dit. Vous nous dites que l'ERC a travaillé en juin ou avril. Pourquoi, dès le départ, l'ERC n'a pas contacté les organisations syndicales pour donner son intention et expliquer par rapport au SA 2020 que cela posait des problèmes ? C'est ça un dialogue social. Ce n'est pas quand, nous, on s'aperçoit de quelque chose et qu'on décide de déposer une DCI que vous devez nous dire « Ok les gars, on va parler ». Pour moi, ce n'est pas ça le dialogue social. Le dialogue social se construit avant, pas quand vous balancez des trucs en premier.

M. RABIER, président

Nous avons prévu de le faire avant. Nous avons aussi prévu de discuter de cela dans les instances SA 2020 qui n'ont pas pu se tenir. J'accepte le procès qui consiste à dire qu'on n'est pas top. Reconnaissez quand même que depuis plusieurs semaines cette instance ne siège pas normalement. Les points ne sont donc pas évoqués. Cela touche le SA 2020 mais nous n'avons pas eu le temps d'en parler. Là, suite à votre demande, la réunion n'a pas pu avoir lieu pour x raisons, il y a eu cette DCI. Il faut qu'on arrête de se chamailler excusez-moi sur le qui, à cause de qui, la réunion, tu aurais dû le faire avant, après... C'est le fond des dossiers qui m'intéresse et le vrai dialogue social. Pas le dialogue social « toi tu fais ci, toi tu fais ça... ». C'est quelque part, pour moi, une forme de perte de temps.

M. TAILLEZ, CFDT

Le dialogue social c'est aussi une histoire de codes et de postures, monsieur RABIER. D'entrée de jeu, quand vous partez sur des réunions où vous pensez qu'on vous a caché des choses, ça peut être que de l'incompréhension mais vous partez déjà mal, c'est ça le problème. On vous l'a déjà dit. Il s'agit simplement d'une histoire de posture aussi à la base. Comment voulez-vous que les agents ou les délégués du personnel aient confiance en la direction si, derrière, il y a des choses qui ne sont pas claires ou qui sont mal comprises.

M. RABIER, président

J'entends. Pour ce dossier-là et pour clore sur ce sujet-là, nous avons entendu ce qu'il s'est dit, il y a eu une réserve, ce n'est pas commun, nous avons proposé quelque chose, ça n'a pas pu avoir lieu, il y a eu une DCI et on reporte le point. Ne me dites pas que nous sommes restés autistes sur ce dossier-là. Je regrette quand même la conclusion de l'affaire et les résultats. M<sup>me</sup> DEBAST et M. WATTEBLED.

M<sup>me</sup> DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

J'aurais voulu savoir combien il y avait de documents papier envoyés. Nous avons quand même tous reçu une lettre par voie postale à notre domicile pour nous informer de la convention TER. Je pense donc qu'il serait possible d'envoyer les documents au domicile ou au lieu souhaité par voie postale. Je ne pense pas qu'on ait tous demandé un document papier.

M<sup>me</sup> BULTHE, relations sociales

Il y a 14 personnes qui m'ont demandé un document papier et nous avons noté l'adresse qu'on nous a demandée. C'est par pli interne quand il s'agit d'une adresse interne et par voie postale quand il s'agit d'une adresse externe. Nous n'avons pas décidé nous-mêmes de l'adresse.

M<sup>me</sup> DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

Je vais donc envoyer un nouveau *mail* avec mon adresse postale et je recevrai peut-être les documents dix jours avant la veille de la réunion. Un second point, il avait été demandé par Mme MAHIEUX le report de la CSSCT qui a lieu mercredi 31 suite à la réponse massive d'élus ou de mandatés absents. Il n'y a pas que ça, la demande de Mme MAHIEUX avait été faite à M. MARTIN, mais en copie de tous les élus pour avoir une réponse. A ce jour, Je viens d'apprendre par Mme MAHIEUX que la demande avait été refusée par M. MARTIN mais nous, en tant qu'élus, nous

ne sommes pas au courant. Je pense que sur des sujets importants comme ceux-là, en période protocolaire, il serait bien, pour le dialogue social, de faire son maximum pour reporter cette réunion. Merci.

M. RABIER, président

M. WATTEBLED et Mme MAHIEUX.

M. WATTEBLED, secrétaire

Simplement pour revenir un peu sur vos propos, monsieur RABIER. Il n'est pas question d'être top ou pas top. Vous parlez du dialogue social en disant « on ne va pas pinailler, interpréter... ». Nous sommes dans un cas concret où c'est vous qui pinaillez sur une interprétation d'un RI qui soit va dans votre sens mais qui ne va surtout pas dans le nôtre. Vous avez fait une erreur. L'erreur est humaine, c'est ce qu'on vous a dit. Nous ne voulons taper sur personne. Tout le monde fait des erreurs, il n'y a personne au top. Personne n'est infaillible et tout le monde est faillible à un moment ou à un autre. La technique aidant, il y a encore plus de risques à ce que ce soit problématique.

On voit bien que suite de cette erreur-là, on ne vous demande pas de ne pas siéger. On vous demande juste de reporter les points parce qu'on n'a pas eu le temps d'analyser et de travailler les dossiers comme on le fait habituellement. C'est vous qui pinaillez sur un règlement intérieur qui dirait que non ce n'est pas dix jours mais que ça peut être sur table. Nous, nous ne sommes pas d'accord avec cette interprétation-là, nous vous le disons. En ce qui concerne l'histoire du point que vous enlevez. L'ordre du jour a lieu le 1<sup>er</sup> juillet avec le secrétaire, Alexandre KIKOS, et un représentant d'organisation syndicale, à tour de rôle. Pour le coup, il s'agissait de Julien TAILLEZ de la CFDT. Il y a eu une réserve qui est notée par le secrétaire qui dit « j'é mets une réserve sur le point 7 qui aurait pu être abordé... avant ». Vous attendez 25 jours et diverses DCI, audiences et coups de téléphone pour nous annoncer officiellement ce matin que vous reportez le point 7.

C'est une preuve parmi tant d'autres que ce n'est plus vous qui décidez. Vous n'avez plus la main. C'est le directeur de l'activité ERC, M. GRÉBAUT en l'occurrence, qui a dit « je vais reporter ». En gros, M. GRÉBAUT a plus de persuasion que les élus qui représentent les cheminots. Ça, ça ne peut pas continuer comme ça. On vous l'explique, le dialogue social ce n'est pas au doigt mouillé ou à géométrie variable. Le dialogue social c'est une relation « de confiance », d'honnêteté et de confrontation d'idées. Nous ne serons pas d'accord. Nous ne sommes pas d'accord sur la politique menée par l'entreprise. Nous vous le disons, ce n'est pas une question de dogme ou alors ça peut être une question de dogme mais des deux côtés, pas uniquement du nôtre. Le dialogue social ce n'est pas vous qui décidez et nous qui écoutons. Ce n'est pas ça le dialogue social.

Nous vous le répétons depuis longtemps. 25 jours et M. GRÉBAUT a dit « on va reporter le point ». Nous, nous vous l'avions dit il y a 25 jours. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Je le répète, nous ne quittons pas. Nous vous demandons simplement le report des points parce que nous n'avons pas eu le temps d'analyser les documents. Vous dites qu'ils ne sont pas importants mais pour nous ils sont super importants. Pour finir sur ce dialogue social et sur ces choses-là où on explique un peu en filigrane que vous n'avez plus la main et c'est bien regrettable.



C'est bien regrettable que vous n'avez plus la main. Il reste des questions en souffrance depuis le mois de février qui ne sont pas traitées. En ce qui concerne les CSSCT, des demandes sont faites par les membres de CSSCT. Mme MAHIEUX va prendre la parole, Mme DEBAST vient de l'expliquer, ce n'est pas traité, ce n'est pas pris en compte. Nous faisons des CSSCT en même temps que des plénières CSE, c'est complètement inadmissible. Cela prouve vraiment que les directeurs d'établissement font ce qu'ils veulent. Maintenant, ce sont les documents, « pour une fois on a fait une erreur mais siégez quand même ». Non, nous ne sommes pas d'accord avec ça, monsieur RABIER. Nous ne pouvons pas accepter cela.

M. RABIER, président

Madame MAHIEUX.

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

Je vais faire suite à l'échange de Pauline. Vous savez qu'on est actuellement en enquête sur le NEV d'Amiens. On demande des documents depuis le 4 juillet, depuis la première CSSCT qui s'est tenue suite au dépôt du droit d'alerte. On avait besoin de ces documents pour l'analyse de l'enquête. Il s'avère aujourd'hui que nous avons reçu certains documents demandés mardi 23 juillet pour un rapport d'enquête qui doit être restitué le 31. De plus, nous avons demandé tout ce qui est suivi de formations qui vont du DUO jusqu'aux agents du NEV mais ces documents nous sont refusés sous le prétexte que M. MARTIN nous dit qu'on ne fait pas de cogestion. Certes, nous n'avons jamais fait de cogestion avec vous, sauf qu'en réalité on ne demandait pas ces documents simplement pour emmerder M. MARTIN mais au moins pour mettre en avant soit des facteurs qui avaient pu être un peu plus importants sur le NEV en raison d'un manque de formation. Effectivement, quand on se permet de mettre, en mesure de prévention, des formations, on se doit au moins de donner aux élus le suivi de formations qui a été fait pour les agents. Ces documents ne nous sont toujours pas parvenus. De plus, quand ils ont effectivement envoyé la convocation, nous avons demandé le report de cette CSSCT qui nous semble bien prématurée puisque le rapport d'enquête n'est toujours pas finalisé.

En plus, certains élus sont absents en raison des congés protocolaires. Je ne vois pas l'intérêt de tenir une CSSCT avec trois ou quatre membres et sachant que même certains membres de l'enquête sont en congé. Nous avons demandé un report début septembre mais ce report nous est refusé. Je vais vous dire clairement ce qu'il va se passer, le 31 juillet nous allons nous présenter en CSSCT et nous acterons que le rapport d'enquête n'est pas finalisé. Non pas pour emmerder tout le monde mais parce qu'il n'est tout simplement pas finalisé. C'est un travail quand même assez conséquent et visiblement ça fait rire la direction... Écoutez-moi, ce qu'il se passe au NEV d'Amiens ne me fait pas rire. Je vous le dis, le rapport d'enquête vous sera rendu début septembre, quoi qu'il en soit.

M. RABIER, président

Je vais revenir là-dessus mais je vais répondre aussi aux autres questions. Sur le sujet du point 7, dont acte, dès que la décision est prise et qu'elle n'est pas actée dans le compte rendu de DCI ou par un autre biais, je prends donc désormais l'engagement de le signaler au secrétaire le plus tôt possible. C'est aussi la période estivale, M. KIKOS est en congé, donc ce n'est pas la meilleure période pour se

parler et vous le savez. Moi, je le sais depuis quelques jours. Nous en avons parlé hier mais j'aurais dû vous le dire plus tôt, dont acte. Mais, de mon point de vue, ça allait dans le bon sens des demandes que vous aviez faites dès le 1<sup>er</sup> juillet. Il me semble plutôt avoir mis un peu d'huile dans les rouages. Je pense que Pascal GRÉBAUT a pris une bonne décision de retravailler le dossier, de l'enrichir, de discuter avec des organisations syndicales locales au sein de son établissement. Pour moi, il s'agit davantage d'une mesure utile plutôt que d'un problème. Néanmoins, sur la manière de faire, j'entends. Ce n'était pas une volonté de faire un scoop ce matin sur le point 7, ce n'était pas le sujet. Je pensais que cette information-là avait déjà été donnée. Pour information, n'ayant pas reçu les documents dans la base, à votre place j'aurais dit « attendez, nous n'avons pas de dossier, vous ne voulez quand même pas qu'on le traite ce matin ». Pour celui-là vous ne l'avez pas eu du tout mais pour les autres une partie d'entre vous les a eus. Nous pouvons discuter pendant des heures du dialogue social.

Je suis d'accord sur l'idée qu'il faut un peu de confiance. La confiance, ça ne se décrète pas. On ne peut pas dire « j'ai confiance, tu as confiance, on a confiance ». En revanche, ça se construit par rapport à des dossiers, à des affaires, à des relations... Ça ne se décrète pas. Du côté de mon équipe, côté direction, on met l'énergie qu'il faut pour essayer de la mettre à votre service. Il faut de l'honnêteté, de l'honnêteté intellectuelle en particulier. Je vous le dis en toute sincérité, les collègues également, tout ce qui est arrivé sur les envois ce n'est pas du tout prémédité, nous n'avons aucun intérêt là-dedans, vous le savez bien. Les titulaires l'ont mais pas les autres, les courriers n'arrivent pas... nous ne sommes pas là-dessus et nous ne jouons pas à ces petites choses-là.

L'honnêteté nous l'avons et vous l'avez de votre côté. Vous avez bien vu ma surprise hier quand vous m'avez expliqué le truc. J'ai dit « je ne comprends pas ce que vous me racontez », je suis allé voir et nous avons, nous-mêmes, découvert le bug, ce qui nous a permis de le corriger. Nous allons d'ailleurs mettre en vigueur tous ces points logistiques : c'est bien envoyé, c'est bien arrivé... S'il y a des courriers à domicile, nous les enverrons au domicile. Néanmoins, La Poste de temps en temps ce n'est pas... Pour ceux qui ont déjà fait des élections, des machins... le service de plis internes n'est pas parfait mais je ne suis pas certain que La Poste soit irrécusable.

Nous n'allons pas changer la politique de dématérialisation et je n'accorderai pas le retour au papier parce que ce n'est pas la stratégie de l'entreprise et ce n'est pas le sens de l'histoire. Sur le fond des dossiers, je redis la même chose que vous. Les dossiers d'aujourd'hui sont importants. Je dis simplement que ce ne sont pas des dossiers de réorganisation comme ceux que nous avons eus dans d'autres CSE. Ce sont plutôt des dossiers récurrents et habituels. C'était simplement ça mon propos de tout à l'heure. Je ne voulais pas qu'il y ait de méprise. Ils sont bien sûr importants, la situation de l'emploi, le point SSCT, il n'existe pas de sujet sur l'importance de ces dossiers. Je ne vais pas les reporter sauf le point 7, pourquoi ? Parce que j'ai déjà accordé à Alexandre KIKOS un report d'un point du 27 juin qui prendra un temps certain. Si vous me dites aujourd'hui que vous préférez utiliser le 29 août pour retraiter ça. Le débat sur les sociétés anonymes demande une phase d'échanges qui me semble quand même importante.

Nous avons des enjeux au Technicentre... qui ne sont pas neutres. J'ai accordé ce report donc je ne suis pas autiste. Je n'arriverai pas à faire l'ordre du jour du mois d'août avec la reprise de tous ces points plus l'autre point que j'ai déjà accepté de reporter. C'est simplement ça que je dis. Ce n'est pas un refus pour un refus. Je dis simplement que vous vous êtes déjà engagés à demander un autre report pour le coup parce que vous n'aviez pas siégé, c'était un autre motif.

M. WATTEBLED, secrétaire

Monsieur RABIER, on ne vous demande pas de rentrer dans une phase chantage.

M. RABIER, président

Je ne fais pas du chantage.

M. WATTEBLED, secrétaire

Si, soit on traite les ordonnances et pas l'ordre du jour soit on traite l'ordre du jour mais on ne traite plus les ordonnances. C'est du chantage, ce n'est pas autre chose.

M. RABIER, président

Non, moi, je ne fais pas de chantage. Vous me dites « là on n'est pas venu le 27 juin, ça serait bien qu'on en reparle », j'accepte qu'on fasse une deuxième phase d'échanges même si elle est officiellement considérée comme tenue le 27 juin. Néanmoins, on sait bien qu'en réalité, elle n'a pas eu lieu. Vous ne pouvez pas me dire aujourd'hui « on n'a pas eu les documents... » dont acte, techniquement on ne va pas refaire le débat, « ...on veut aussi reporter ». Je ne ferai pas de CSE extraordinaire au mois d'août pour les raisons qui viennent d'être évoquées en particulier par Mme MAHIEUX et d'autres. Le mois d'août n'est pas le bon mois pour refaire des CSE extra. Il s'agit simplement de bon sens. Vous ne pouvez pas me dire que c'est stupide de faire une CSSCT le 31 juillet puis refaire un CSE extra le 4 août pour retraiter ces points-là.

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

Monsieur RABIER, je vais juste vous reprendre 30 secondes. Il existe quand même une différence. En effet, en CSE extra, vous pouvez faire siéger les suppléants. En revanche, ce n'est pas le cas en CSSCT.

M. RABIER, président

Il n'y a pas de notions de suppléants et de titulaires en CSSCT. Il peut y avoir des absents pendant les périodes de congés, ou même en dehors, en CSSCT. Par principe, si le jeu du suppléant fonctionne bien... De temps en temps nous avons des bugs parce qu'au dernier moment le suppléant ne peut pas être là. Il arrive que le titulaire ne puisse pas venir et que le suppléant soit prévenu trop tard. Il peut de temps en temps y avoir des absents dans l'instance plénière. Je ne fais pas de chantage, je dis simplement que nous avons déjà organisé le CSE du 29 août. Je trouve dommageable et je regrette vivement que vous ne souhaitiez pas le tenir aujourd'hui parce qu'il y a quand même des informations qui sont intéressantes à partager avec vous et qui ne demandent pas nécessairement une analyse de 50 000 heures. Ce sont simplement des échanges que vous avez avec les porteurs des dossiers comme nous le faisons à l'accoutumée depuis que les CE existent et depuis le CSE de cette année. Il n'y a pas de particularités sur cette affaire. Je

réitère ma demande de vous voir siéger ici et de traiter quand même les points à l'exception du point 7 bien évidemment. Je vais répondre aussi à Mme MAHIEUX.

M. ROTOLO, RS CGT

Simplement une réaction. En gros, ce n'est pas possible de faire un CSE extra en période estivale. Il serait bien que vous ayez la même attitude dans les restructurations pendant les périodes estivales, que vous stoppiez toutes les restructurations. Si j'ai bien compris, on reporte le point 7 au 29 août et le 29 août il y aura une dénonciation d'un accord en pleine période estivale. Il n'y a donc pas de pause pour l'entreprise dans les restructurations. Le fait de nous dire qu'il s'agit d'une période estivale et qu'on ne peut pas trouver une date pour un CSE ou pour reporter les points, ce n'est pas entendable. Je suis désolé, s'il y avait eu un ordre de la direction nationale pour dire « il y a des restructurations à faire en juillet et en août », il y aurait eu des CSE extra en juillet et en août. Il n'y aurait pas eu de blocage à ce niveau-là. L'excuse n'est donc pas entendable.

M. RABIER, président

Le traitement du NEV d'Amiens, c'est un sujet que nous suivons avec attention au niveau de la direction régionale. Ce n'est pas un sujet que nous balayons et vous le savez. Il y a eu un droit d'alerte, une enquête immédiate qui s'est fait sur deux jours calendaires, une CSSCT suite à enquête immédiate qui malheureusement ne s'est pas tenue avec le RDET qui, lui, au même moment, a eu un problème. Pour le coup, il s'agit d'un cas de force majeure, vous en conviendrez. Un décollement de rétine, si, quand même...

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

Ce n'est pas le souci. Je ne suis pas d'accord avec vous, ce n'est pas le souci.

M. RABIER, président

Je finis le truc pour que tout le monde soit au courant.

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

Non, je ne suis pas d'accord avec vous. Laissez-moi terminer, je veux aller au bout de ma réflexion.

M. RABIER, président

Non, vous allez me laisser terminer. Je termine mon propos, Mme MAHIEUX, et vous prendrez la parole quand je vous la donnerai, s'il vous plait.

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

Je peux quand même rebondir sur ce que vous dites.

M. RABIER, président

Je vous donnerai la parole. J'ai toujours donné la parole. Laissez-moi finir. Je vous ai écouté tout à l'heure.

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

Finissez.

M. RABIER, président

Le 4 ou le 5 juillet, enquête immédiate. CSSCT qui se tient par M<sup>me</sup> GIREAU mandatée expressément en fin de matinée parce que Pascal GOURBEYRE doit rejoindre d'urgence l'hôpital. C'est quand même, pour le coup, un cas de force majeure. Il avait préparé sa réunion, on avait d'ailleurs pas mal échangé. Cette CSSCT a lieu d'une manière un peu particulière, j'en conviens. Nous avons échangé là-dessus. Par la suite, une enquête est votée, accordée quelque part par l'entreprise avec des moyens alloués pour la réaliser. La date du 31 juillet est fixée à ce moment-là. Elle est actée au moment de la CSSCT tenue par Mme GIREAU. Le début de l'enquête s'opère. Nous, direction générale, nous proposons un appui méthodologique avec Mme DEFIVE pour aider à la bonne réalisation de l'enquête. C'était d'ailleurs une de vos demandes aussi d'avoir un représentant. Nous n'avons pas rien fait. Je préfère donner un peu les éléments. Ensuite, le 16 juillet au matin, un premier point est fait. On réunit à nouveau la CSSCT pour acter quelques mesures, je dirais immédiates côté direction. La date du 31 était confirmée. Entre temps vous dites « finalement on a du travail, c'est compliqué, il y a un rapport à faire et il y aura des gens non présents le 31, dont acte », j'entends mais cette affaire commence début juillet et se poursuit à travers plusieurs étapes. Pour nous, l'étape du 31 est importante. Je peux comprendre que vous n'avez pas fini vos travaux, de là à dire « on ne donnera rien », non, je ne peux pas le comprendre. Vous avez été libérée complètement depuis cette date pour réaliser cette mission. Je trouve que c'est plutôt intelligent de la part du président de la CSSCT. De là à dire que vous ne produirez rien pour le 31 juillet, ça me surprend, madame MAHIEUX. Cette date est donc maintenue et cela a été confirmé, comme vous l'avez dit, par Jean-Philippe MARTIN.

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

Je vais reprendre un petit peu. Le droit d'alerte a été déposé le 2. Nous avons été convoqués en CSSCT par Mme GIREAU, du coup c'est elle qui a tenu. Je rappelle quand même qu'elle doit être mandatée en autorité, moyens, compétences et autonomie. Ce qu'elle n'avait pas puisqu'elle sortait toutes les deux minutes pour téléphoner. Je vous rappelle que M. MARTIN a signé le compte rendu de cette CSSCT alors qu'il n'était même pas présent. Vous relirez la demande de l'enquête, nous avons demandé à ce que l'enquête soit illimitée. Non pas pour qu'elle dure pendant six mois mais parce qu'on savait que ça allait être compliqué. M. MARTIN a décidé de la date du 31 juillet. On lui a dit que cela serait déjà compliqué le 31 juillet. De plus, il s'avère que les gens sont en congé. C'est tout. Moi, je ne suis pas d'accord avec vous. En ce qui concerne M. GOURBEYRE, le faut qu'il ait eu un problème de santé, effectivement. Par contre si Mme GIREAU avait été mandatée comme il se devait par l'entreprise, la CSSCT ne se serait pas passée comme ça. Voilà, c'est tout. On n'a même pas pu entendre tous les agents, c'est d'un compliqué en ce moment. De toute façon, le rapport d'enquête est en train d'être construit donc qu'allons-nous vous donner ? Une maquette du rapport d'enquête ? Il n'est pas finalisé, il nous manque des éléments. Depuis le 4 juillet, nous avons des échanges réguliers avec M. MARTIN sur la demande des documents. Il s'agit quand même d'une sacrée analyse tout ça. Comment voulez-vous qu'on fasse ? Analyser, retranscrire, faire l'analyse des documents et tout pouvoir mettre dans le rapport d'enquête en une semaine...

M. RABIER, président

Merci pour ces précisions. Sur le sujet des risques psychosociaux, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit en réalité, nous l'avons largement évoqué lorsque nous avons fait un point sur la médecine du travail. Nous l'avons réévoqué le 13 juin. Nous sommes en train de travailler à la mise en place de ce que j'ai appelé, moi, un groupe expert. Notamment avec des personnalités externes. Il a été initié début juillet. Nous allons produire un plan et je souhaite, d'ailleurs à un moment donné, le partager avec une CSSCT. Ce sujet des RPS, il faut que nous le traitions le plus en amont possible. Beaucoup d'élus ou le référent partagent l'idée que nos manières de fonctionner aujourd'hui dans le traitement de nos évolutions d'organisation sont facteurs de RPS. Il faut qu'on travaille autrement. J'ai vraiment à cœur que nous progressions sur le traitement de ces risques psychosociaux. Je précise quand même qu'être en risque psychosocial, c'est différent, c'est une souffrance, ça altère à un moment donné la confiance en soi, ça peut être grave, ce n'est pas la même chose. Je dis cela parce qu'on me dit parfois que des gens sont en RPS mais ce n'est pas la même chose que d'être opposé à un projet, que ce soit agents ou représentants du personnel.

On peut être opposé à quelque chose, c'est légitime, n'importe quel salarié a le droit d'émettre une opinion sur comment on lui dit qu'on va fonctionner et comment lui verrait bien les choses. Néanmoins, être en opposition avec une réorganisation, pour prendre cet exemple-là, n'est pas nécessairement être en vrai risque psychosocial. Il y a d'ailleurs des gens qui ne s'expriment que très peu et qui sont en vrai risque psychosocial. Ce n'est pas forcément ceux qui verbalisent le plus qui émettent des choses. Je vous laisse la parole, madame MAHIEUX.

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

C'est assez rigolo que vous parliez des RPS, pour la simple et bonne raison qu'on va parler un peu de l'évaluation des risques professionnels réalisée en ce moment sur la Picardie. Il y a des évaluations RPS qui sont faites unilatéralement de la part de l'employeur. Les CSSCT n'ont pas été associées à une enquête RPS qui a été faite sur le NEV d'Amiens en mai 2019. Une enquête RPS vient également d'être menée sur la résidence trains de Saint-Quentin sans que la CSSCT n'y soit associée aussi. On ne fait pas partie du groupe pluridisciplinaire comme le prévoit le Code du travail, comme le prévoit le GRH 805 et comme le prévoit le 970. À un moment donné, il va juste falloir arrêter de nous prendre pour des idiots. Je vous informe, monsieur RABIER, que l'inspecteur du travail, M. JOANNY, va être saisi sur ce sujet. La délégation CGT va lui faire un courrier par rapport à cette entorse et je vous informe aussi que M. MARTIN a proposé une nouvelle évaluation RPS en septembre 2019 sur le NEV d'Amiens et il refuse que la CSSCT soit associée à cela. En plus, il va à l'encontre du RI que vous avez aussi signé et qui prévoit que les CSSCT participent à l'évaluation des RPS. Vous le savez très bien.

M. RABIER, président

Je suis attaché à ce qu'on fasse les évaluations de risques dans la méthode proposée par l'entreprise. Vous avez cité le 805, je crois que c'était 870 le référentiel...

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

805, 970 et le Code du travail. Nous ne sommes associés à rien.

M. RABIER, président

Je vais regarder ce point. Je ne vois pas pourquoi vous ne seriez associés à rien. Il existe, pour moi, une manière de fonctionner où il y a des représentants du personnel pour effectivement avoir une analyse la plus objective possible du climat social et des risques RPS. Je regarde ce point.

M<sup>me</sup> MAHIEUX, CGT

Le problème c'est qu'en nous n'y associant pas vous nous privez de toutes les préconisations en matière de prévention que nous pourrions faire. On ne peut même pas alimenter le PAPACT et ça, ce n'est pas normal.

M. RABIER, président

J'ai entendu le message et le point. Monsieur WATTEBLED.

M. WATTEBLED, secrétaire

J'aime bien parler en ancien franc mais je ne vais pas remettre cinq francs dans le juke-box. Tout ça pour vous dire que les délégués du personnel sont loin d'être archaïques. Vous entendez quand même ce que vient de dire M<sup>me</sup> MAHIEUX. Elle parle avec ses tripes. Il y a un problème, vous êtes en train de passer en force avec des restructurations incessantes. Vous passez en force depuis le 1<sup>er</sup> janvier parce qu'il faut être au clair en fin d'année avec la gouvernance. Au lieu « d'associer » les délégués du personnel, les laisser faire leur travail de prévention, vous les shuntez directement. Pas vous directement, monsieur RABIER. J'insiste sur le rôle de vos directeurs d'établissement qui monopolisent les choses, qui vous mettent, vous, hors-jeu mais qui mettent également hors-jeu les délégués du personnel, le peu de délégués du personnel qui restent quand même. Ce n'est pas anodin. Continuez de passer en force... Vous n'aimez pas qu'on le dise mais on vous a remis un tract la dernière fois quand on a fait une tournée et la comparaison avec France Télécom n'a jamais été aussi proche qu'en ce moment, sur les méthodes et sur les actes.

Simplement une précision aussi, monsieur RABIER, qui vous concerne. Ça commence à être désobligeant que vous stigmatisiez les personnes, en l'occurrence M. KIKOS, le secrétaire. M. KIKOS ne parle pas en son nom. Il parle au nom du secrétaire du CSE et donc au nom des élus. Nous avons eu ce souci-là sur un *mail* qui vous avait été envoyé avec mon adresse personnelle sur la négociation du RI. Vous, les négociateurs du RI. Les personnes qui vous contactent au nom d'une entité, je parlais d'Alexandre KIKOS, ne parlent pas en leur nom propre. Le référent CSSCT ce n'est pas lui qui gère tous les CSSCT, c'est simplement un référent. Le secrétaire est juste un secrétaire. Il faut vraiment arrêter de stigmatiser. Le *mail* de Mme VAN TRAN qui fait porter des propos à Alexandre KIKOS est totalement inadmissible. Il ne faudrait pas faire passer ou faire dire des choses à des personnes alors qu'elles parlent au nom de tout le monde. Je ne sais pas si le message est clair.

M. RABIER, président

Je ne sais pas quel message réellement vous voulez faire passer. J'assume complètement le fait qu'on puisse être une personne et avoir une fonction. Je ne vois pas de problème avec ça. J'assume complètement le fait qu'on puisse être secrétaire adjoint et s'appeler Xavier WATTEBLED. À un moment donné, c'est aussi à la personne, Xavier WATTEBLED, à qui je m'adresse. Je ne stigmatise personne quand je nomme les gens avec le prénom et le nom. J'ai bien en tête qu'Alexandre KIKOS, comme vous, comme Marc LAMBERT si c'est le référent CSSCT que vous avez évoqué, n'agit pas en son nom propre. C'est une évidence. Il a été élu, il est d'une organisation syndicale et c'est, si vous en doutiez, extrêmement clair pour moi. À un moment donné, appeler quelqu'un par son nom n'est pas stigmatisant, désobligeant ou honteux, il n'y a pas de problème.

M. WATTEBLED, secrétaire

Je vais préciser un peu parce que ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit, « j'ai vu ça avec M. LAMBERT », « j'ai vu ça avec M. KIKOS », « vu avec M. KIKOS, on vous convoque à une table ronde avec l'ERC ». Pourquoi fait-on parler des personnes alors qu'elles parlent au nom de tout le monde ? On leur fait dire des choses qu'elles n'ont peut-être pas dites ou qu'elles n'ont peut-être pas faites.

M. RABIER, président

Dorénavant, on dira qu'on a vu ça avec monsieur le secrétaire ou avec Monsieur le Référent. Néanmoins, ils incarnent une fonction et, pour moi, c'est extrêmement clair. Monsieur GRANDÉ.

M. GRANDÉ, RS SUD-Rail

Je voulais revenir sur vos propos concernant la tenue de la réunion d'aujourd'hui puisque, a priori, je crois comprendre que vous voulez considérer l'ordre du jour comme tenu. Je tenais juste à savoir comment vous comptiez répondre au règlement intérieur. Une majorité des membres de ce CSE vous demandent la tenue d'une instance mais, a priori, vous ne voulez pas l'entendre. Par ailleurs, un autre point du règlement intérieur dit que l'ordre du jour doit être reprogrammé quand il n'a pas pu être tenu. J'aimerais savoir comment vous comptez répondre à ces deux points du règlement intérieur.

M. RABIER, président

Je vais répondre d'une manière extrêmement juridique. L'ordre du jour a été envoyé, les documents ont été mis en place, nonobstant le fait qu'il y a eu des problèmes techniques pour une partie du corps...

M. GRANDÉ, RS SUD-Rail

Je me permets quand même de préciser que, dans l'article du règlement intérieur, c'est « l'ordre du jour n'a pas pu être tenu ». Nous, nous vous disons qu'il ne peut pas être tenu parce que nous n'avons pas eu les documents en temps et en heure et que nous n'avons pas pu les travailler. Je ne vois pas pourquoi vous ne voulez pas reporter ces points-là.



M. RABIER, président

La situation d'aujourd'hui ne me plaît pas, je pense que vous l'avez quand même compris puisqu'elle n'a pas été volontaire. Au moins, entendez cela, nous le disons depuis tout à l'heure. Ce n'est pas une situation que je qualifie de normale et de souhaitée. Néanmoins, les documents, pour la grande majorité des gens, ont été mis à disposition. Nous sommes donc capables de tenir les points d'aujourd'hui. D'après ce que j'ai entendu de la déclaration initiale unitaire portée par M. WATTEBLED, si vous faites le choix de quitter la séance quand je vais aborder le point secrétaire, trésorier... je ne vais pas vous empêcher de quitter la séance mais ce n'est pas ce que je veux.

M. GRANDÉ, RS SUD-Rail

Vous refusez d'écouter la demande de la totalité des élus présents sur le report de ces points et l'organisation d'un CSE particulier sur ces points-là.

M. RABIER, président

Je n'organiserai pas de CSE extraordinaire d'ici quelques jours pour tenir ces points-là, effectivement.

M. WATTEBLED, secrétaire

Monsieur RABIER, nous, nous suspendons la séance et nous attendrons d'être reconvoqués pour tenir cette séance que nous voulons tenir. Vous dites « une majorité a eu les documents », cela signifie que seule une majorité peut avoir les documents mais pour les autres, ce n'est pas grave. Cela ne peut pas nous convenir. Quand on fait une erreur, on l'assume. C'est ce qu'on vous demande. Nous vous demandons simplement d'assumer l'erreur et de reporter le point. Il n'y a pas de malice et nous ne voulons pas créer de précédent. C'est tout.

M. RABIER, président

Toutes les délégations quittent-elles la séance ? En reste-t-il pour que nous puissions poursuivre ?

M. DEBAST, UNSA Ferroviaire

Nous ne la quittons pas, nous faisons une suspension de séance.

M. RABIER, président

Nous faisons une suspension de 15 minutes.

M. DEBAST, UNSA Ferroviaire

Non, de plusieurs jours.

M. RABIER, président

Non, je vais le redire autrement, effectivement si votre suspension dure un mois ce n'est pas une suspension. On va arrêter de sourire. Soit, vous quittez la séance et vous l'assumez, vous l'avez déjà fait par le passé, ce n'est pas grave. Soit, vous me dites qu'on fait une suspension de 15 minutes et on revient. C'est ça une suspension.

M. WATTEBLED, secrétaire

Une suspension jusqu'à la prochaine plénière. Je suis encore disponible pour signer un nouvel ordre du jour si vous le désirez.

M. RABIER, président

Il n'y aura pas de nouvel ordre du jour. Je considère que les obligations de l'employeur ont été réalisées, je constate que toutes les délégations quittent la séance et je le regrette vivement.

*La séance est levée à 10 h 32.*